

**ARRÊTÉ MODIFICATIF PORTANT NOMINATION
DES MEMBRES DU CONSEIL PORTUAIRE
du port de Pénerf à DAMGAN**

DE-SEPEL2026-24

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU le code des transports, et notamment son article R 5314-14 définissant la composition des conseils portuaires dans les ports départementaux,
- VU l'arrêté du 27 septembre 2024, modifié le 17 septembre 2025, portant nomination des membres du conseil portuaire du port départemental de Pénerf à DAMGAN,
- VU les désignations de la commune de DAMGAN au titre des représentants du concessionnaire,
- VU les désignations de la commune de DAMGAN au titre des représentants du conseil municipal,
- CONSIDÉRANT qu'il convient de pourvoir au remplacement des membres du conseil portuaire pour la durée du mandat restant à courir,
- SUR la proposition du directeur général des services,

ARRÊTE

Article 1 :

Sont désignés pour le reste du mandat à courir :

REPRÉSENTANTS DU CONCESSIONNAIRE

Titulaires : M. COLOMBEL Jean-Marie
M. TRICHET Jean-Jacques

Suppléants : Mme LE BOULCH VILLERS Nathalie
Mme ADAM LE VACON Brigitte

REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DE DAMGAN

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

2 rue de Saint-Tropez - CS 82400 - 56009 Vannes Cedex - Tél. 02 97 54 80 00 - www.morbihan.fr

Titulaire : M. GUE Gwénaël

Suppléant : Mme BARDOUX Geneviève

Publié en ligne le 15/06/2026

Article 2 :

Le conseil portuaire est désormais composé comme suit :

1 - PRÉSIDENT DU CONSEIL PORTUAIRE

Titulaire : Mme JARLIGANT Marie-Odile, conseillère départementale

Suppléant : M. GUIHARD Alain, conseiller départemental

REPRÉSENTANTS DU CONCESSIONNAIRE

Titulaires : M. COLOMBEL Jean-Marie

M. TRICHET Jean-Jacques

Suppléants : Mme LE BOULCH VILLERS Nathalie

Mme ADAM LE VACON Brigitte

REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DE DAMGAN

Titulaire : M. GUE Gwénaël

Suppléant : Mme BARDOUX Geneviève

4 - REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS CONCERNÉS PAR LA GESTION DU PORT

- membres du personnel départemental

Titulaire : Mme la responsable du service eau, ports et espaces littoraux

Suppléant : Un agent du service eau, ports et espaces littoraux

- membres du personnel du concessionnaire

Titulaire : La direction générale des services – Mairie de Damgan – ou son représentant

Suppléant : Néant

5 - REPRÉSENTANTS DES USAGERS DU PORT

a) au titre du commerce

- usagers désignés par la chambre de commerce et d'industrie

Sans objet

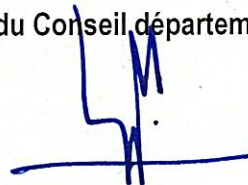
- usagers désignés par le président du conseil départemental

Article 3 :

Le directeur général des services du conseil départemental, le directeur de l'environnement sont chargés de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département.

VANNES, le 12 juin 2026

Le Président du Conseil départemental



David LAPPARTIENT

Sans objet

Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 056-225600014-20260612-DE_SEPEL26_24-AR

Publié en ligne le 15/06/2026

b) au titre de la pêche

conchylicole - usagers désignés par le comité départemental des pêches ou le comité régional

Titulaires : M. MESNARD Jean-Marc
M. MONTFORT Yann
M. NICOLAZO Frédéric

Suppléant : Néant

- usagers désignés par le président du conseil départemental

Titulaires : M. DORSO Christophe
M. GLAUNEC Mickaël

Suppléant : Néant

c) au titre de la plaisance

portuaires de plaisance - usagers désignés par le comité local des usagers permanents des installations

Titulaires : M. BRISÉ Gilles
M. LE BLEVENNEC Jean-Philippe
M. BON Yann Eric

Suppléants : M. ANGOULVANT Philippe
M. LEFRANC Louis
M. LENOIR Claude

- usagers désignés par le président du conseil départemental

Titulaire : M. le président – Station SNSM de Damgan – ou son représentant

Suppléant : M. le président – Association des navigateurs du port et de la rivière de Pénérif (ANPRP)
– ou son représentant